



DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE A L'OUVERTURE D'UNE BUVETTE TEMPORAIRE A L'OCCASION DE BAL, FÊTE, FOIRE, MANIFESTATION...

La présente autorisation doit être adressée au service de la Police Municipale au moins 15 jours avant la date de la manifestation. Toute demande déposée en dehors des délais ne pourra être traitée.

Je soussigné(e)

Association :

Représentée par :

Nom, prénom :

Qualité :

Adresse de l'association ou du Club :

Adresse mail :

Téléphone :

Vous êtes : une association sportive (10 demandes par an maximum)

N°agrément Jeunesse et Sports :

une association autre (5 demandes par an maximum)

Nombre d'autorisations déjà accordées au titre de l'année civile :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux textes de références* du Code de la Santé Publique, l'autorisation d'ouvrir une buvette temporaire à l'occasion de la manifestation publique suivante :

Nom de la manifestation :

Lieu de la manifestation :

Date : Au :

Horaires : De A :

Nombre de participants (approximatif) :

Afin de servir des boissons de catégories :

1^{ère} catégorie : boissons sans alcool, eaux minérales, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou avec un début de fermentation, des traces d'alcool inférieurs à 1,2°, limonades, sirop, infusions ...

3^{ème} catégorie : boissons fermentées non distillées et vins doux naturels, vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vins et de liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises ne titrant pas plus de 18° d'alcool pur.

↪ Je m'engage à respecter toutes les obligations résultant de l'autorisation que vous voudrez bien m'accorder notamment dans les domaines de protection des mineurs contre l'alcoolisme et la répression de l'ivresse publique.

↪ Je m'engage à n'apporter aucune gêne à la tranquillité publique.

↪ **Je m'engage à transmettre un exemplaire de la présente autorisation en Gendarmerie.**

Fait à CORBIE, le : Signature

CADRE RESERVE À L'ADMINISTRATION :

Demande reçue le :

Avis du Maire : Favorable Défavorable

Motif du refus :

Nombre d'autorisations disponibles par l'association au titre de l'année civile :

Fait à Corbie, le.....

Le Maire,

*** Textes de références :**

- Articles L. 2212-1, L. 2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code générales des Collectivités territoriales,
- Articles L.3331-1, L.3334-1, L.3334-2, L.3335-4 et R.3353-2 du Code de la Santé Publique.